

RCS : DIEPPE
Code greffe : 7601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIEPPE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00072
Numéro SIREN : 750 333 544
Nom ou dénomination : QUALIFACADE - VICTOR LOUREIRO

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt 1870

QUALIFAÇADE - VICTOR LOUREIRO
Société à responsabilité limitée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 38, avenue de la Garenne
76220 GOURNAY EN BRAY
750333544 RCS DIEPPE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 août,
A 19 h 00,

Monsieur Eric DEMAEGDT,
demeurant 432, route de Morgny 76160 LA VIEUX RUE,
Propriétaire de la totalité des 3 500 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société
QUALIFAÇADE - VICTOR LOUREIRO,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

Les représentants du comité social et économique ayant été régulièrement informés des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la société QUALIFAÇADE - VICTOR LOUREIRO,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Rémunération du liquidateur,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Eric DEMAEGDT, associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé **432, route de Morgny 76160 LA VIEUX RUE.**

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Eric DEMAEGDT, associé unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation.

ED

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'associé unique.

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant eu la qualité de gérant sera soumise à l'accord de l'associé unique.

Le liquidateur ne pourra, d'autre part, céder tout ou partie de l'actif à lui-même, à ses employés ou à leurs conjoint, ascendants ou descendants.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associé unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'associé unique établira les comptes de liquidation, constatera la clôture de la liquidation et sa déclaration sera soumise à publicité.


L'associé unique décide que le liquidateur ne percevra aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions. Il pourra cependant prétendre au remboursement des frais qu'il aura engagés pour l'accomplissement de sa mission, sur présentation de justificatifs.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Eric DEMAEGDT (1)

Bon pour acceptation du mandat
de liquidateur 

(1) Le liquidateur nommé fera précéder sa signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation du mandat de liquidateur ».